



Le plan d'aménagement est l'outil de base du propriétaire forestier. Ce dernier est nécessaire afin d'obtenir le statut de producteur forestier et permet d'établir le portrait global d'une propriété, en tenant compte des objectifs du propriétaire. Il facilite une vision à long terme des possibilités et besoins et la prise de décision quant aux priorités d'intervention afin de permettre un aménagement durable de la forêt.

Informations générales :

- La participation financière chargée au propriétaire pour un plan d'aménagement forestier (PAF) SANS volume de 670\$ + taxes chacun .
- Annexé à cette entente de financement, nous vous envoyons deux copies de la prescription, une à nous retourner et une pour vos dossiers.
- Nous vous envoyons aussi une copie de la convention d'aménagement puisque celle-ci a été modifiée depuis votre dernier PAF. Vous n'avez cependant pas besoin d'obtenir de nouvelles parts sociales.
- Nous vous transmettrons votre formulaire d'enregistrement de producteur forestier avec votre plan d'aménagement ultérieurement.
- SVP signez les documents aux endroits identifiés d'un **X rouge** et retournez les copies identifiées « Copie à retourner » dans l'enveloppe jointe. Les montants indiqués sont valides jusqu'au 31 mars 2026. Après cette date, il pourrait y avoir certains ajustements.
- Ceci n'est pas une facture nous vous ferons parvenir un état de compte.

Afin de nous aider à mieux répondre à vos besoins, veuillez-nous indiquer quels sont vos objectifs quant à la mise en valeur de votre propriété.

VOS OBJECTIFS									
Pour qu'il soit un outil efficace, il doit répondre à vos objectifs qui sont :									
☐	La sylviculture pour la production de bois					☐	Améliorer la croissance de la forêt		
☐	Améliorer la qualité de la forêt					☐	Améliorer l'état de santé de la forêt		
☐	Rentabiliser l'investissement					☐	Aménagement des habitats fauniques		
☐	L'acériculture					☐	Pratiquer des loisirs de plein air		
☐	Protection des éléments sensibles					☐	Pratiquer la chasse		
☐	Mise en valeur des produits forestiers non ligneux					Autres:			



8. SIGNATURES

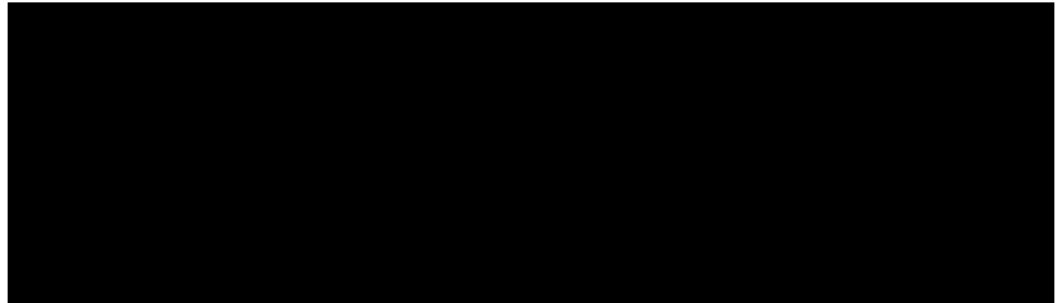
Chacune des parties accuse réception d'une copie conforme de ce contrat et reconnaît avoir lu et avoir compris toutes les clauses qui y sont stipulées.

La présente convention a été signée en duplicata,

À : _____

En date du : _____

Et les soussignés ont signé comme suit :



LE PROPRIÉTAIRE Par : _____

Laforêt, coopérative de services forestiers adhère à la certification forestière Forest Stewardship Council (FSC); toutefois, cette certification est volontaire. Si vous désirez être exclus de la certification forestière FSC, veuillez cocher ici. ☐

Laforêt, coopérative de services forestiers suggère fortement à ses membres d'adhérer au Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, organisation responsable de la mise en marché des bois, toutefois, cette adhésion est volontaire. Si vous désirez que la Coopérative ne transmette pas vos coordonnées au Syndicat, veuillez cocher ici. ☐

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE

Je déclare être le propriétaire ou le représentant autorisé de la propriété qui fait l’objet du présent plan d’aménagement forestier.

Je m’engage à tenir à jour, auprès du bureau d’enregistrement responsable de mon dossier de producteur forestier, toute information découlant d’un changement à la superficie à vocation forestière (changement de numéro de lot ou du matricule, changement de vocation sur plus de 0,4 ha, transfert de propriété, changement de coordonnées (adresse courriel ou numéro de téléphone principal) du propriétaire ou de son représentant). Je comprends que les travaux inscrits dans ce plan visent la mise en valeur de la propriété. Ils sont indiqués à titre de suggestion et leur réalisation n'est donc pas obligatoire. Des données supplémentaires pouvant s'avérer nécessaires avant de procéder à la réalisation des travaux, il est recommandé au producteur forestier ou, le cas échéant, à son représentant autorisé :

- de consulter son conseiller forestier et de vérifier la réglementation municipale avant d’entreprendre des travaux;
- de noter les interventions réalisées sur la propriété.

Je reconnais avoir pris connaissance du plan d’aménagement forestier;

Je m'engage à faire une gestion durable de la propriété par l’application des saines pratiques adaptées à la forêt privée.

ACCEPTATION DU PRODUCTEUR FORESTIER

Les travaux inscrits dans ce plan d'aménagement forestier visent à vous guider dans les décisions vous permettant de mettre en valeur votre boisé. Je comprends que les renseignements fournis sur ce formulaire sont nécessaires à ma reconnaissance comme producteur forestier. Je consens à ce que ces renseignements soient transmis à l’Agence régionale de mise en valeur des forêts privées concernée ainsi qu’aux personnes mandatées par celle-ci ou par le Ministère, à la seule fin de me permettre de bénéficier des différents programmes d’aide à l’aménagement forestier, mesures fiscales et dispositions législatives destinés aux producteurs forestiers reconnus

Je reconnais avoir pris connaissance de mon plan d'aménagement forestier.

Signature du propriétaire ou du représentant autorisé

Date

DÉCLARATION DE RECONNAISSANCE ET CONSENTEMENT

Déclaration de reconnaissance

- ☒
- Je consens à ce que les renseignements fournis sur ce document soient utilisés par le mandataire du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs aux fins d’analyse de ma demande d’enregistrement des superficies à vocation forestière et de délivrance d’un certificat de producteur forestier ainsi que pour toutes les communications nécessaires au suivi de mon dossier.
- ☒
- Je consens à fournir au mandataire du Ministère tout document essentiel à l’analyse de mon dossier pour l’enregistrement de mes superficies à vocation forestière et à ma reconnaissance en tant que producteur forestier.
- ☒
- Je consens à joindre au présent document une copie des comptes de taxes municipales se rapportant aux superficies à enregistrer. Par ailleurs, j’acquitte les frais d’enregistrement selon la procédure prévue à l’Agence de mise en valeur des forêts privées.
- ☐
- Propriétaire d'une forêt privée d'au moins 800 ha d'un seul tenant.
- ☐
- À titre de propriétaire d’une forêt privée d’au moins 800 hectares d’un seul tenant, j’atteste être membre en règle d’un organisme de protection contre le feu.

Consentement à l'utilisation des renseignements personnels

- ☒
- Je consens à ce que les renseignements fournis sur ce document soient transmis à l’agence régionale de mise en valeur des forêts privées concernée ainsi qu’aux personnes mandatées par celle-ci ou par le Ministère pour élaborer ou mettre en oeuvre les différents programmes destinés aux producteurs forestiers reconnus. À défaut de consentir, je suis conscient que l’Agence régionale de mise en valeur des forêts privées concernée ne pourra traiter ma demande tant que je n’aurai pas donné une autorisation écrite à cet effet.
- ☒
- Je consens à ce que mon nom et mon adresse soient transmis au Syndicat, à l’Office de producteurs de bois, ou à l’Agence régionale de mise en valeur des forêts privées responsable concernée, pour me proposer diverses informations et activités de transfert de connaissances en lien avec la protection et la mise en valeur des forêts privées.
- ☒
- Je consens à ce que le Bureau d’enregistrement communique directement avec mon conseiller forestier, dans le cas où une information est manquante ou une précision est nécessaire.

Vous pouvez en tout temps modifier ces choix en remplissant le formulaire « Renseignements personnels » et en le faisant parvenir au Bureau d’enregistrement responsable de votre dossier. Vous pouvez également vous procurer ce formulaire auprès des bureaux d’enregistrement ou sur le site Internet du Ministère.

PROCURATION

(nom de la société ou de la fiducie, s'il y a lieu)

Nous soussignés,

(nom en lettres moulées)

Par les présentes, désignons, à titre de représentant autorisé,

(nom en lettre moulées)

(signature du représentant)

Domicilié à

pour signer en notre nom dans le cadre de la mise en valeur des forêts privées telle que définie par les articles 130 et 131 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (A-18.1 - chapitre III).

Cette personne nous représentera également auprès de Laforêt, coopérative de services forestiers et, si nous désirons devenir membre de la coopérative, elle signera la convention d'aménagement ainsi que tous les documents s'y rapportant. Cette personne détiendra le droit de vote à l'assemblée générale annuelle.

Et nous avons signé à

Ce _____^e jour de _____ 20 _____

(signature)

